

DECISION**n° 2018-138**

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grévy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saixes, La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tournon-en-Savoie, Ugine, Venthou, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Equipements aquatiques - Tarif pour la mise à disposition de la Piscine du Centre Atlantis d'Ugine pour un tournage vidéo le Mardi 20 novembre 2018

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 22 du Conseil Communautaire du 29 mars 2018 portant sur les tarifs des Equipements aquatiques,

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté d'Agglomération Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal,

Vu l'arrêté n°2017-018 du 17 janvier 2017 donnant délégation à Gérard BLANCO pour les affaires traitant des équipements sportifs de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Considérant la nécessité de mettre en place un tarif pour la mise à disposition de la Piscine du Centre Atlantis d'Ugine pour un tournage vidéo le Mardi 20 novembre 2018,

Décide

Article 1 : Le tarif pour la mise à disposition de la Piscine du Centre Atlantis d'Ugine pour un tournage vidéo le Mardi 20 novembre 2018 de 7h15 à 10h00 est fixé à 500 € TTC comprenant la présence d'un MNS en surveillance pendant le tournage.

Article 2 : Mme la Directrice des Services, MM. les Directeurs des Equipements Aquatiques, Mmes et MM. les Régisseurs de recettes des Equipements Aquatiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 13 novembre 2018
Le Conseiller délégué
Gérard BLANCO



(Handwritten signature in blue ink)